



Demande carte de séjour/visa visiteur ascendant de français

Par Ananas

Bonjour, je détiens un visa type D visiteur valant titre de séjour et se terminant dans une semaine, j'ai fait une demande de carte de séjour depuis sept en tant qu' ascendant de français (preuve de dépôt de dossier disponible), l'instruction de la demande est en cours.

Que se passe t-il si la réponse de la préfecture tarde au delà de la validité de mon visa? Est ce que je suis dans l'illégalité? quel recours?

Quels sont les délais habituels pour recevoir la réponse de la préfecture? il s'agit de la préfecture de l'Isère.

Merci